



Communiqué de presse

Paris, le 27 juin 2017

Conseil de surveillance de l'IEOM

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) s'est réuni le 15 juin 2017 à Paris, sous la présidence d'Anne LE LORIER, sous-gouverneur de la Banque de France, en présence de Marie-Anne POUSSIN-DELMAS, directeur général, ainsi que des représentants de la Polynésie française, Teva ROHFRIETSCH et de Wallis-et-Futuna, Pesamino FOLOKA.

Le Conseil a analysé la situation économique, monétaire et financière des trois territoires de la zone F CFP. À la lumière des éléments de conjoncture présentés en séance, le Conseil a décidé de poursuivre sa politique monétaire accommodante en maintenant les taux directeurs de l'IEOM de la façon suivante :

- taux de réescompte de crédit aux entreprises à 0,00 % ;
- taux de la facilité de dépôt à -0,20 % ;
- taux de la facilité de prêt marginal et de la facilité d'escompte de chèque à 0,25 %.

Le Conseil a également décidé de maintenir la rémunération des avoirs de réserve des banques excédant les réserves obligatoires à un taux de 0 % ou au taux de la facilité de dépôt, le taux le plus bas étant retenu.

Ces mesures, applicables au 1^{er} juillet 2017, visent à soutenir la demande, à encourager l'investissement des entreprises et à inciter les établissements de crédit à utiliser les liquidités dont ils disposent pour financer le développement économique des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Dans le cadre du projet de modernisation de la politique monétaire de l'IEOM, le Conseil a également approuvé une nouvelle baisse du taux des réserves obligatoires sur emplois, de 25 points de base à 0,25 %. Cette décision s'appliquera à partir de période mensuelle de constitution des réserves obligatoires débutant le 21 juillet 2017.

L'Institut d'Émission d'outre-mer est la banque centrale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et des îles Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr.

Contact presse : L. GERVASONI - tél : 01 53 44 32 90, lisa.gervasoni@iedom-ieom.fr